

-
dématérialisation des marchés publics, les entreprises sont-elles prêtes ?



-

INTRODUCTION

-

La dématérialisation des marchés publics permet de conclure des marchés par voie électronique, soit par courriel, soit en utilisant un service de dématérialisation sur internet (également appelé plate-forme ou profil d'acheteurs).

La nouvelle réglementation des marchés publics prévoit que toutes les communications et tous les échanges d'informations seront effectués par des moyens de communication électronique lorsqu'une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à compter du 1er avril 2017 pour les centrales d'achat et du 1er octobre 2018 pour les autres acheteurs, à quelques exceptions (cf art 41 du décret du 25 mars 2016).

Le passage à la dématérialisation devient un préalable pour tous les marchés publics, peu importe le seuil et quel que soit le type de procédures.

Face à ce changement et à ces échéances, la CCI de région Hauts-de-France a souhaité connaître l'état de préparation des entreprises, identifier les freins et leurs besoins.

-
- PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE**
-

Parmi les entreprises interrogées qui répondent aux marchés publics, 58% d'entre elles ont recours à la dématérialisation.

Pour les 42% d'entreprises qui n'utilisent pas les outils de dématérialisation, les 2 principales raisons évoquées sont **la complexité du processus et la méconnaissance des procédures**. A noter que, pour 1 entreprise sur 4 de moins de 10 salariés, les raisons évoquées sont également financières.

Alors qu'en 2018 tous les marchés de plus de 25 000 € HT seront dématérialisés, **55% des entreprises indiquent être préparées à ce changement**. Les entreprises de plus de 10 salariés sont mieux préparées (respectivement 61% pour celles entre 10 à 19 salariés et 68% pour celles de 20 salariés et plus) que celles de moins de 10 salariés (1 sur 2).

-

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE

-

Pour être opérationnelles en 2018, **62% des entreprises ont besoin d'être davantage informées sur la dématérialisation et 53% souhaitent être formées.** A noter que 41% des entreprises de moins de 10 salariés évoquent la nécessité d'un appui financier pour mettre en place le dispositif.

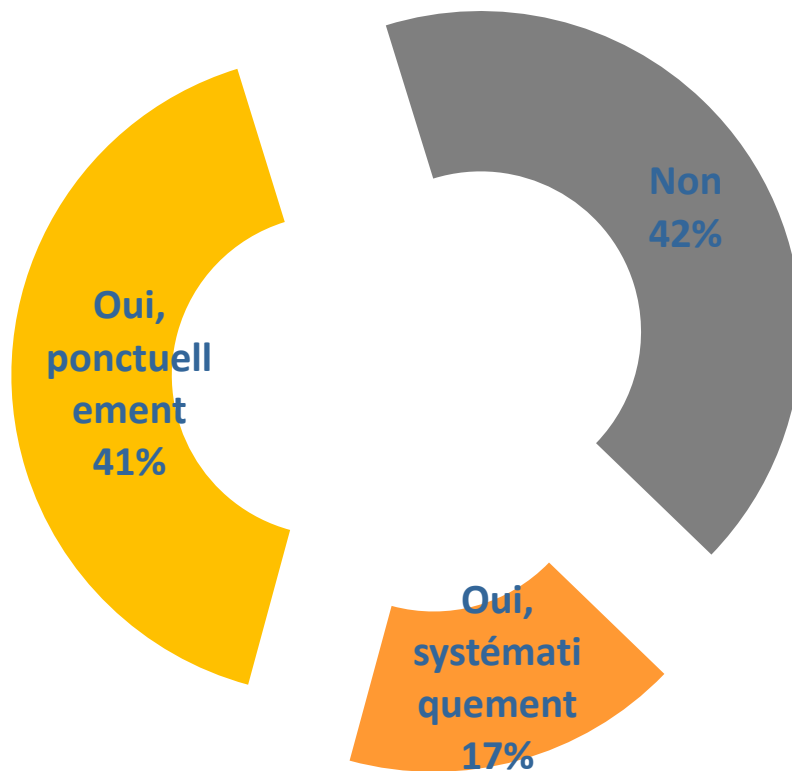
Enfin, **pour plus de 1 dirigeant sur 2, la dématérialisation n'apparaît pas comme un frein à la réponse aux marchés publics.** A noter qu'un tiers d'entre eux ne sont pas en mesure d'évaluer l'avantage ou l'inconvénient que représente la dématérialisation sur leur entreprise, notamment les entreprises de moins de 10 salariés (38%).

-
58% DES ENTREPRISES QUI RÉPONDENT AUX MARCHÉS PUBLICS LE FONT DE FAÇON DÉMATÉRIALISÉE
-

Répondez-vous aux marchés publics ?



Répondez-vous aux marchés publics de façon dématérialisée ?

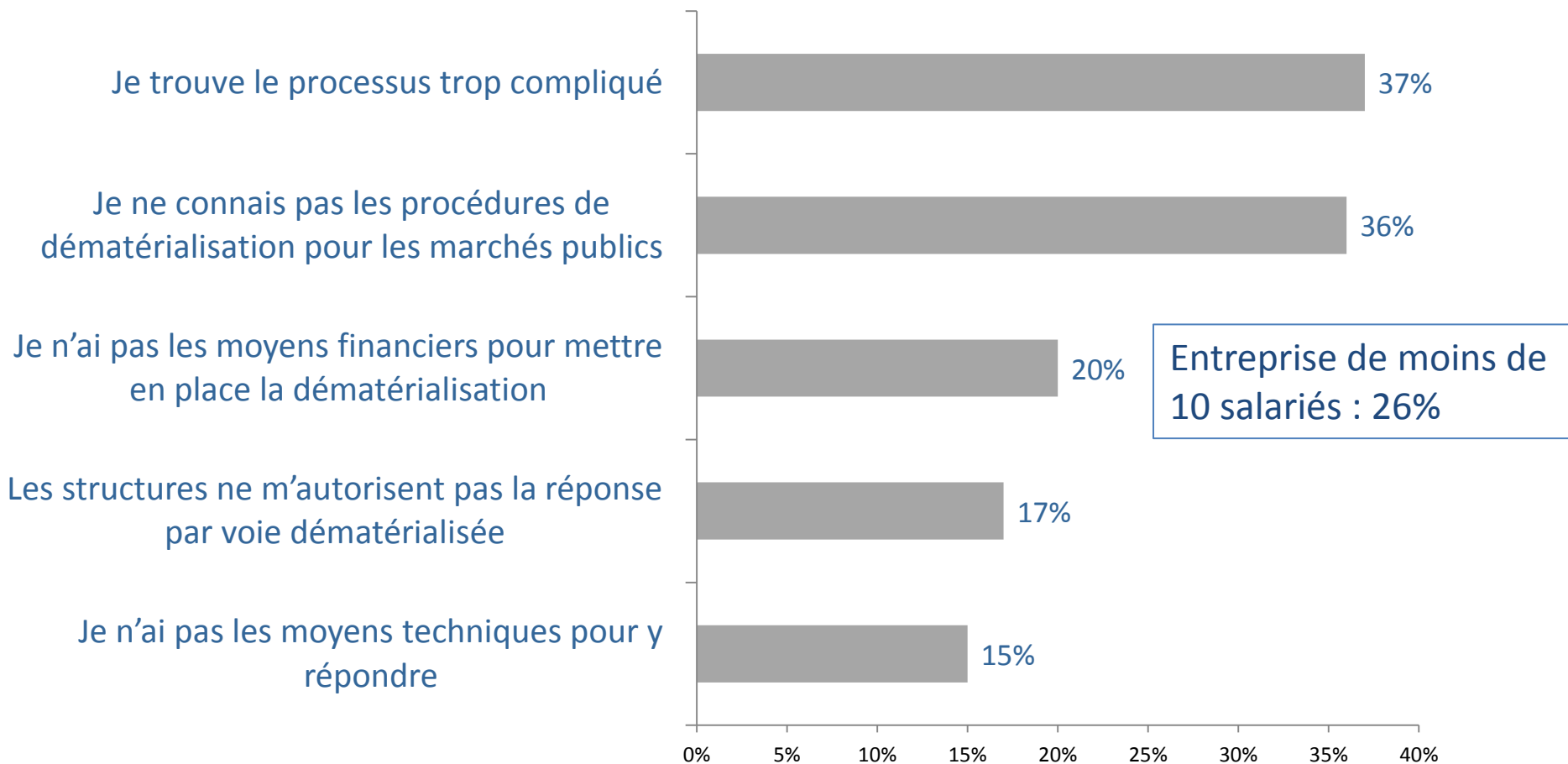


-

PRINCIPALES RAISONS EVOQUÉES CONCERNANT LA NON REPONSE AUX MARCHES PUBLICS DE FACON DEMATERIALISEE

-

Pourquoi ne répondez-vous pas aux marchés publics de façon dématérialisée ?



-

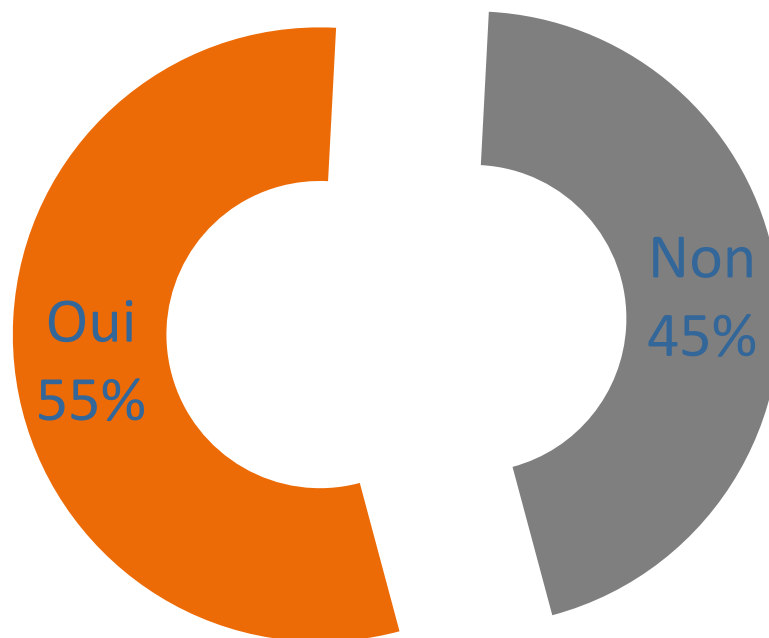
LES ENTREPRISES SONT - ELLES PRETES POUR 2018 ?

-

Au 1er octobre 2018, tous les marchés publics de plus de 25 000 € HT seront dématérialisés. Votre entreprise est-elle préparée à ce changement ?

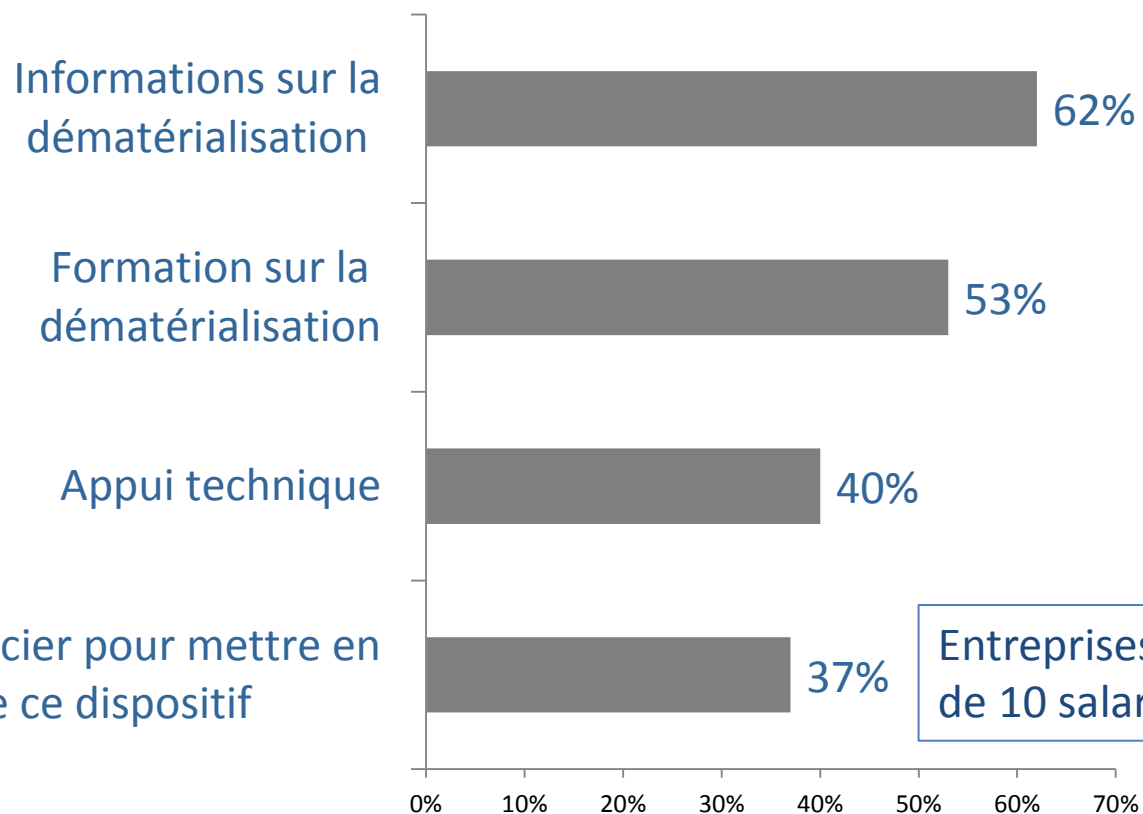
Entreprises de 10 à 19
salariés : **61%**

Entreprises de plus de 20
salariés : **68%**



ETRE INFORMÉ ET FORMÉ POUR ÊTRE OPÉRATIONNEL EN 2018

Les besoins des entreprises pour être opérationnelles en 2018 :

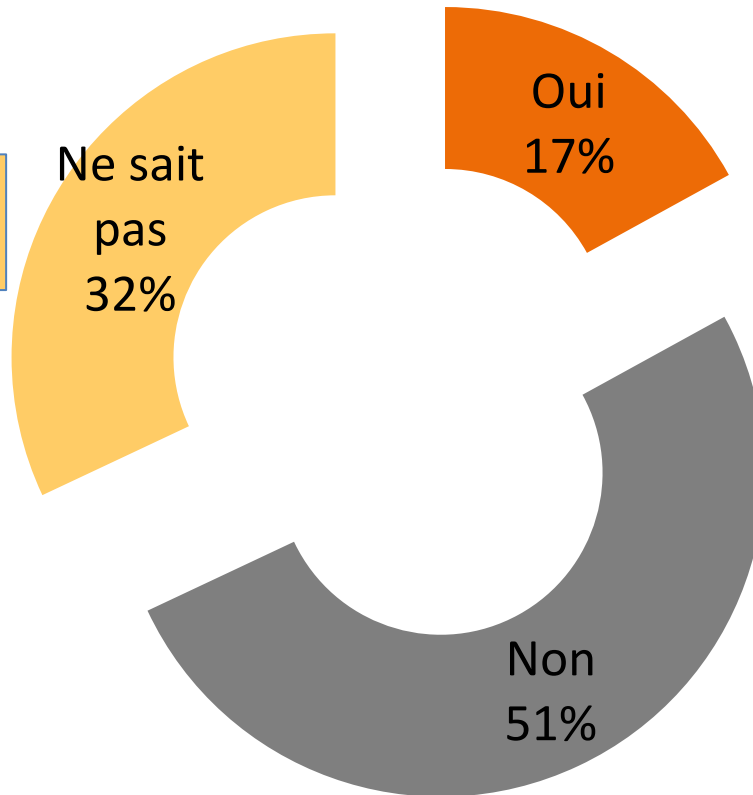


-

LA DÉMATÉRIALISATION : FREIN A LA REPONSE AUX MARCHES PUBLICS ?

-

La dématérialisation peut-elle être un frein à la réponse aux marchés publics pour votre entreprise ?



Entreprises de moins de 10 salariés : 38% (Ne sait pas)

-

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

-

Enquête réalisée par le réseau des CCI Hauts-de-France entre le 20 et le 31 mars 2017 par mail auprès de 31 465 entreprises du Nord-Pas de Calais pour l'ensemble des secteurs d'activité.

2 279 entreprises ont répondu à cette enquête au niveau régional.

Les résultats présentés ont fait l'objet d'un redressement par secteurs d'activité sur la base des établissements inscrits au registre du commerce et des sociétés.

Cette analyse a été réalisée avec le concours d'Anne RATAYZYK Médiatrice régionale déléguée - Médiation des Entreprises à la DIRECCTE.

ANALYSE RÉALISÉE PAR
GRÉGORY STANISLAWSKI
AVEC LE CONCOURS D'ANNE RATAYZYK

CONTACT :

GRÉGORY STANISLAWSKI

G.STANISLAWSKI@HAUTSDEFRANCE.CCI.FR

hautsdefrance.cci.fr

